

**CAISSE POPULAIRE GROUPE
FINANCIER LTÉE**

États financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2022

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

États financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2022

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	2
États financiers consolidés	
Bilan consolidé	4
État consolidé du résultat étendu	5
État consolidé des variations de l'avoir des membres	6
État consolidé des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires aux états financiers consolidés	
1. Informations d'entreprise	8
2. Méthode de présentation	8
3. Première application des nouvelles normes comptables	10
4. Prêts aux membres	10
5. Dépôts des membres	20
6. Parts sociales	22
7. Gestion du capital	23
8. Encaisse et fonds en dépôt	24
9. Marge financière et intérêts	24
10. Placements	25
11. Emprunts de titrisation	29
12. Risque de change	30
13. Engagements	30
14. Impôts sur le revenu	31
15. Immobilisations corporelles et actifs incorporels	32
16. Actifs au titre des droits d'utilisation et obligations locatives	34
17. Participation dans une entreprise associée	36
18. Opérations entre apparentés	37
19. Dépenses de personnel	38
20. Autres revenus	38
21. Normes, modifications et interprétations publiées mais non encore entrées en vigueur	38

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de la Caisse Populaire Groupe Financier Ltée

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Caisse Populaire Groupe Financier Ltée et de ses filiales (« la Caisse »), qui comprennent le bilan consolidé au 30 septembre 2022, et l'état consolidé du résultat étendu, l'état consolidé des variations de l'avoir des membres et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Caisse au 30 septembre 2022, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Caisse conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Caisse à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Caisse ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Caisse.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Caisse;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Caisse à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Caisse à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Caisse pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

BDO Canada s.r.l./LLP

Comptables professionnels agréés

Winnipeg (Manitoba)
Le 8 décembre 2022

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Bilan consolidé

Au 30 septembre	2022	2021
	\$	\$
Actifs		
Encaisse et fonds en dépôt (note 8)	52 702 160	293 283 869
Autres actifs	8 135 012	5 363 472
Placements (note 10)	261 988 724	39 136 413
Prêts aux membres (note 4)	1 636 199 196	1 497 682 027
Participation dans une entreprise associée (note 17)	8 353 272	8 778 842
Instruments financiers dérivés (note 9)	1 018 384	-
Immobilisations corporelles (note 15)	14 004 108	14 315 226
Actifs incorporels (note 15)	4 279 114	4 737 586
Actifs au titre des droits d'utilisation (note 16)	464 453	601 313
	1 987 144 423	1 863 898 748
Passif et avoir des membres		
Autres passifs	10 126 524	9 439 889
Emprunts de titrisation (note 11)	92 306 776	42 660 720
Impôts sur le revenu	604 142	617 625
Passif d'impôts différés (note 14)	1 245 784	1 438 886
Dépôts des membres (note 5)	1 752 393 886	1 685 694 330
Obligations locatives (note 16)	499 456	633 374
Instruments financiers dérivés (note 9)	-	86 326
Parts sociales (note 6)	1 363 370	1 374 664
	1 858 539 938	1 741 945 814
Engagements (note 13)		
Avoir des membres (note 7)		
Parts sociales (note 6)	8 283 787	8 591 952
Bénéfices non répartis	120 320 698	113 360 982
	128 604 485	121 952 934
	1 987 144 423	1 863 898 748

Approuvé au nom du conseil d'administration :

 Administratrice

 Administrateur

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

État consolidé du résultat étendu

Pour l'exercice terminé le 30 septembre	2022	2021
	\$	\$
Revenus		
Intérêts des prêts aux membres	48 806 667	46 535 875
Revenus de placements	7 159 112	4 580 510
	55 965 779	51 116 385
Coûts de financement		
Intérêts versés aux membres	23 359 697	21 846 056
Intérêts sur emprunts	1 424 268	1 184 114
	24 783 965	23 030 170
Marge financière	31 181 814	28 086 215
Dépenses d'exploitation		
Personnel (note 19)	16 695 999	16 118 895
Administration	5 806 611	5 277 588
Locaux, mobilier et équipement	2 930 724	2 879 999
Sécurité des membres	1 629 036	1 540 181
Organisation	901 318	672 850
	27 963 688	26 489 513
Dépenses d'exploitation brutes	27 963 688	26 489 513
Moins autres revenus (note 20)	(7 091 533)	(7 412 026)
Dépenses d'exploitation nettes	20 872 155	19 077 487
Résultat net avant provision pour prêts douteux	10 309 659	9 008 728
Provision pour prêts douteux	500 000	-
Résultat net avant impôts et autres items	9 809 659	9 008 728
Autre items		
Quote-part de perte dans l'entreprise associée (note 17)	245 570	17 909
Dépréciation sur participation dans une entreprise associée (note 17)	180 000	1 169 999
	9 384 089	7 820 820
Résultat net avant impôts	9 384 089	7 820 820
Provision pour impôts sur le revenu (note 14)	2 424 373	1 967 101
Total du résultat étendu pour l'exercice	6 959 716	5 853 719

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

État consolidé des variations de l'avoir des membres

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2022

	Parts sociales	Bénéfices non répartis	Total
	\$	\$	\$
Soldes au 30 septembre 2020	8 884 304	107 507 263	116 391 567
Total du résultat étendu pour l'exercice	-	5 853 719	5 853 719
Rachat net des parts sociales	(239 576)	-	(239 576)
Transfert aux éléments de passif	(52 776)	-	(52 776)
Soldes au 30 septembre 2021	8 591 952	113 360 982	121 952 934
Total du résultat étendu pour l'exercice	-	6 959 716	6 959 716
Rachat net des parts sociales	(319 459)	-	(319 459)
Transfert des éléments de passif	11 294	-	11 294
Soldes au 30 septembre 2022	8 283 787	120 320 698	128 604 485

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

État consolidé des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 30 septembre	2022	2021
	\$	\$
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		
Résultat net pour l'exercice	6 959 716	5 853 719
Ajustements pour		
Intérêts et revenus de placements	(55 965 778)	(51 116 385)
Charge d'intérêts	24 805 443	23 056 399
Amortissement	1 374 654	1 422 554
Provision pour impôts différés	(193 102)	(31 245)
Provision pour prêts douteux	319 372	-
Quote-part de perte dans l'entreprise associée	245 570	17 909
Dépréciation sur participation dans une entreprise associée	180 000	1 169 999
Gain non réalisé sur instruments financiers dérivés	(1 104 709)	-
Variation nette des autres actifs	(2 771 540)	(2 002 733)
Variation nette du recouvrement des impôts	2 513 131	1 910 951
Variation nette des autres passifs	686 633	(284 656)
Variation des activités des membres, nette		
Variation des prêts aux membres, déduction faite des remboursements	(138 708 629)	(108 139 932)
Variation des dépôts des membres, déduction faite des retraits	66 817 986	120 184 196
Flux de trésorerie se rapportant aux intérêts et aux impôts		
Intérêts reçus au titre des prêts aux membres	48 678 755	46 731 328
Intérêts reçus au titre des placements	6 123 203	4 764 103
Intérêts payés sur les obligations locatives	(21 478)	(26 230)
Intérêts versés au titre des dépôts des membres	(24 902 396)	(26 069 979)
Impôts sur le revenu payés	(2 526 614)	(1 466 574)
Flux de trésorerie totaux appliqués aux activités d'exploitation	(67 489 783)	15 973 424
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		
Achats de placements	(239 981 260)	(15 316 000)
Disposition de placements	18 164 858	271 634 167
Achats d'immobilisations corporelles	(468 204)	(328 897)
Acquisition d'une entreprise associée	-	(9 966 750)
Flux de trésorerie totaux appliqués aux activités d'investissement	(222 284 606)	246 022 520
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		
Augmentation des emprunts de titrisation	71 417 693	18 570 280
Remboursement des emprunts de titrisation	(21 771 637)	(18 554 973)
Rachat net de parts sociales ordinaires et de surplus	(319 459)	(239 576)
Principal payé sur les obligations locatives	(133 917)	(121 345)
Flux de trésorerie totaux appliqués aux activités de financement	49 192 680	(345 614)
(Diminution) augmentation nette de l'encaisse et des fonds en dépôt	(240 581 709)	261 650 330
Encaisse et fonds en dépôt, au début de l'exercice	293 283 869	31 633 539
Encaisse et fonds en dépôt, à la fin de l'exercice	52 702 160	293 283 869

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2022

1. Informations d'entreprise

Entité déclarante

La Caisse Populaire Groupe Financier Ltée (la « Caisse ») est constituée en vertu de la *Loi sur les caisses populaires et les credit unions* de la province du Manitoba (« la Loi »). La Caisse, dont la majorité des membres résident au Manitoba, offre des services bancaires de détail et commerciaux ainsi que des services de gestion de patrimoine. La Caisse compte dix-neuf centres de services à Winnipeg et dans le sud du Manitoba, et son siège social est situé au 205, boulevard Provencher, Winnipeg, Manitoba, Canada.

Le conseil d'administration a approuvé la publication des présents états financiers consolidés le 8 décembre 2022.

2. Méthode de présentation

Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par le Conseil des normes comptables internationales (« CNCI »).

Périmètre du groupe

Les présents états financiers consolidés comprennent les comptes de la Caisse et de ses filiales en propriété exclusive : C Finance Inc., Immobilières CSB Inc., et Caisse Holdco Ltd.

Base de mesure

Les présents états financiers consolidés ont été dressés selon la convention du coût historique modifié à l'exception des actifs financiers classés comme juste valeur par le biais du résultat et les instruments dérivés évalués à la juste valeur.

Les valeurs des états financiers consolidés sont présentées en dollars canadiens, soit la devise fonctionnelle et de présentation de la Caisse.

Estimations et jugements comptables déterminants

La préparation des états financiers consolidés conformément aux IFRS nécessite que la direction établisse certaines estimations comptables critiques. La direction doit également faire preuve de jugement dans l'application des méthodes comptables de la Caisse. Les domaines faisant appel à des jugements critiques et à des estimations lors de l'application de méthodes comptables et présentant le risque le plus important d'apporter un ajustement significatif à la valeur comptable des actifs et des passifs comptabilisés ou aux montants des actifs ou des passifs présentés dans les états financiers consolidés du prochain exercice sont les suivants :

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2022

2. Méthode de présentation (suivi)

Estimations et jugements comptables déterminants (suivi)

Provision pour pertes de crédit

L'estimation des pertes de crédit attendues («PCA») continue d'être une estimation actualisée pondérée selon les probabilités qui tient compte de certains facteurs macroéconomiques distincts qui sont raisonnablement estimés en fonction des conditions économiques actuelles. Il y a un élément de jugement important pour concevoir et peser les scénarios macroéconomiques, prévoir les variables macroéconomiques et évaluer une augmentation significative du risque de crédit.

De plus, la direction de la Caisse a appliqué un jugement d'expert en matière de crédit pour déterminer les pertes de crédit attendues finales qui incluent les ajustements pour l'impact du COVID-19 sur ses portefeuilles, y compris les secteurs particulièrement vulnérables touchés par le COVID-19 et les effets temporaires de la Caisse et les programmes de soutien du gouvernement au paiement qui comprennent le report des versements échelonnés, le soutien gouvernemental et les cotes de risque (note 4).

Utilisation des informations prospectives

Alors que la pandémie continue d'apparaître, l'impact des perspectives économiques se reflète dans les variables macroéconomiques utilisées pour estimer les provisions pour pertes sur créances des étapes 1 et 2. L'estimation de ces informations comporte un degré plus élevé d'incertitude. S'il y a un changement dans cette estimation, cela peut avoir un impact significatif sur l'estimation des provisions pour les étapes 1 et 2.

Prêts CUEC

L'analyse afin de déterminer si les créances de prêt dues par des emprunteurs éligibles en vertu du programme du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC) répondent aux critères de décomptabilisation des actifs financiers de la norme IFRS 9 (note 4).

Évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit

Au cours de cette période de pandémie, la Caisse a soutenu ses membres en offrant des options de report de paiement aux membres en difficulté financière. Cependant, son évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit («ASRC») est basée sur les seuils de probabilité de défaut («PD») et la cote du risque de crédit. Si les impacts du COVID-19 ne sont pas reflétés dans le modèle PD, ils sont reflétés dans l'évaluation spécifique au COVID-19 basée sur le jugement de crédit de l'expert et les ajustements apportés à la provision pour prêts douteux.

- Le classement des actifs financiers, qui inclut l'évaluation du modèle économique dans lequel les actifs sont détenus et l'évaluation des conditions contractuelles à savoir si elles donnent lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et en des versements d'intérêts sur le principal restant dû (note 4); et
- La Caisse détermine la juste valeur de certains instruments financiers à l'aide de techniques d'évaluation. Les hypothèses retenues ont une incidence considérable sur ces techniques, notamment les taux d'actualisation et les estimations des flux de trésorerie futurs (notes 4, 5 et 10).

De plus, lors de la préparation des états financiers consolidés, les notes annexes ont été ordonnées de manière à ce que les informations les plus pertinentes soient présentées précédemment dans les notes et que les informations que la direction a jugées non significatives soient exclues des notes annexes. La détermination de la pertinence et de l'importance des informations à fournir impliquait un jugement important.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2022

3. Première application des nouvelles normes comptables

Les normes, interprétations et modifications comptables en vigueur pour les exercices à compter du 1^{er} octobre 2021 n'ont pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Caisse.

4. Prêts aux membres

Les prêts aux membres et la provision pour prêts douteux détenus par la Caisse s'établissent comme suit :

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Consommateurs		
Prêts à terme	23 045 457	26 594 770
Hypothèques	865 190 160	768 086 664
Marges de crédit	31 998 675	27 043 330
Commerciaux		
Prêts à terme	58 273 101	47 982 535
Hypothèques	424 808 743	404 339 814
Marges de crédit	25 137 001	28 821 141
Agricoles		
Prêts à terme	9 770 631	13 393 977
Hypothèques	188 070 304	171 519 376
Marges de crédit	9 476 204	9 245 522
	1 635 770 276	1 497 027 129
Intérêts courus à recevoir	4 710 985	4 583 073
Prêts totaux	1 640 481 261	1 501 610 202
Provision pour prêts douteux	(4 282 065)	(3 928 175)
Prêts nets aux membres	1 636 199 196	1 497 682 027

Modalités et conditions

Les prêts aux membres portent un taux d'intérêt variable ou fixe.

Les prêts et les marges de crédit aux consommateurs sont des prêts qui ne sont pas garantis par des biens immobiliers et qui, à ce titre, ont diverses conditions de remboursement. Ils sont garantis par divers types de sûretés, notamment des charges sur des équipements ou des biens spécifiques, des investissements et des garanties personnelles.

Les prêts hypothécaires aux consommateurs sont des prêts garantis par des biens résidentiels et sont généralement remboursables mensuellement, soit en un versement combiné de principal et des intérêts, soit uniquement des intérêts.

Les prêts commerciaux se composent de prêts à terme, de marges de crédit d'exploitation et d'hypothèques, de partenariats et de sociétés, assortis de diverses modalités de remboursement. Ils sont garantis par divers types de sûretés, notamment des hypothèques sur des biens immobiliers, des contrats de garantie générale, des charges sur des équipements spécifiques, des investissements et sont assortis de garanties personnelles.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2022

4. Prêts aux membres (suivi)

Les prêts agricoles comprennent les prêts à terme, les marges de crédit d'exploitation et les prêts hypothécaires consentis à des particuliers, des sociétés de personnes et des sociétés à des fins agricoles. Ils sont assortis de diverses modalités de remboursement. Ils sont garantis par divers types de sûretés, notamment des hypothèques sur des biens immobiliers, des contrats de garantie générale, des charges sur des équipements spécifiques, des cessions de cultures et de bétail, des investissements et des garanties personnelles.

Le solde des prêts aux membres comprend 16 282 \$ (21 626 \$ au 30 septembre 2021) en dollars US.

Comptabilisation et évaluation initiale

La Caisse comptabilise initialement les prêts aux membres à la date à laquelle ils ont été créés. Les prêts aux membres sont initialement évalués à la juste valeur, nette des frais d'établissement, et des coûts de transaction encourus.

Classement et évaluation ultérieure

Les prêts aux membres sont classés et évalués par la suite au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, car ils respectent les critères du paiement de principal et des intérêts uniquement et sont détenus dans un modèle d'entreprise dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels. Les prêts aux membres sont ensuite réduits d'une provision pour pertes sur prêts.

Décomptabilisation et modifications du contrat

La Caisse décomptabilise les prêts aux membres lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie des prêts aux membres expirent ou lorsque la Caisse transfère les prêts aux membres.

Lors de la décomptabilisation, la différence entre la valeur comptable à la date de décomptabilisation et la contrepartie reçue est comptabilisée en résultat net.

Si les conditions d'un prêt sont modifiées, la Caisse détermine si les flux de trésorerie du prêt modifié sont substantiellement différents. Si les flux de trésorerie sont substantiellement différents, les droits contractuels sur les flux de trésorerie du prêt initial du membre sont réputés avoir expirés, ils sont décomptabilisés et un nouveau prêt du membre est comptabilisé à la juste valeur.

Si les conditions d'un prêt de membre sont modifiées, mais pas de manière substantielle, le prêt du membre n'est pas décomptabilisé. Si le prêt du membre n'est pas décomptabilisé, la Caisse recalcule la valeur comptable brute du prêt du membre en actualisant les flux de trésorerie contractuels modifiés au taux d'intérêt effectif initial et comptabilise l'ajustement qui en résulte sur la valeur comptable brute en tant que gain ou perte de modification au résultat net et présentés en tant que revenus d'intérêts. Si une telle modification est effectuée en raison de difficultés financières de l'emprunteur, le gain ou la perte est présenté ainsi que la provision pour pertes sur créances des membres.

La Caisse a accepté d'administrer le CUEC au nom du gouvernement du Canada. La Caisse accordera des prêts aux entreprises éligibles au CUEC (« emprunteur éligible »). La Caisse s'assurera que le demandeur est éligible à un soutien en vertu du CUEC et agit selon sa norme de diligence habituelle, comme requis pour des transactions similaires. En échange de ces services, le gouvernement du Canada paiera à l'institution financière des frais administratifs.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2022

4. Prêts aux membres (suivi)

Aux vues des termes de l'entente, il est déterminé que la Caisse respecte les critères de décomptabilisation pour les prêts consentis à l'emprunteur; par conséquent, les prêts administrés dans le cadre du programme CUEC ne sont pas comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière.

Dans le cadre du programme de report de prêt, les conditions de la modification sont évaluées pour déterminer si les flux de trésorerie du prêt au membre modifié sont substantiellement différents. Si les flux de trésorerie sont substantiellement différents, les droits contractuels sur les flux de trésorerie du prêt d'origine sont considérés avoir expirés et sont décomptabilisés et un nouveau prêt est comptabilisé à sa juste valeur.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte couru par la Caisse lorsqu'une contrepartie à un instrument financier ne réussit pas à respecter ses obligations contractuelles, et provient principalement des prêts aux membres de la Caisse.

Gestion de risque de crédit

Les systèmes de classement du risque de crédit sont conçus pour évaluer et quantifier de manière exacte et constante le risque inhérent aux activités de crédit. Pour évaluer le risque, la Caisse considère le caractère du membre, sa capacité de paiement et la valeur de la garantie disponible pour garantir le prêt.

Les principes de gestion du risque de crédit appliqués par la Caisse sont guidés par les principes globaux de gestion du risque qu'elle applique. Le conseil d'administration veille à ce que la direction dispose d'une structure, de politiques et de processus lui permettant de gérer le risque de crédit et à ce que les politiques globales y ayant trait soient observées dans le cadre des activités commerciales et des transactions.

Les politiques sur le risque de crédit de la Caisse établissent les exigences minimales pour la gestion de ce risque dans une gamme de contextes transactionnels ou de gestion de portefeuille. Ces politiques comprennent ce qui suit :

- Des énoncés de politiques généraux concernant les prêts, incluant l'approbation des politiques de prêt, l'admissibilité aux prêts, les exceptions aux politiques, les infractions aux politiques, les liquidités, l'administration des prêts, les limites de concentration du crédit et l'évaluation du risque;
- Des limites de prêt incluant les limites établies par le conseil d'administration, la liste des limites fixées et les exemptions liées à l'endettement global;
- Des classifications de sûretés pour prêts qui établissent la classification des prêts, les ratios d'avance de fonds et les périodes d'amortissement;
- Des procédures exposant brièvement les marches à suivre en cas de comptes à découvert, de libération ou de substitution de garanties, de suspension temporaire de paiements et de renégociations de prêts;
- Des contrôles des défaillances touchant les prêts, c'est-à-dire les procédures suivies en cas d'arriérés sur un prêt;
- Maintenir la liste de surveillance de la Caisse pour les prêts dont le risque de crédit a augmenté depuis l'origine grâce à des techniques de suivi et d'atténuation des risques appropriées;

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2022

4. Prêts aux membres (suivi)

- Élaborer et maintenir la classification interne du risque de crédit de la Caisse; et
- Des procédures et des processus de vérification pour les activités de prêt de la Caisse.

En ce qui concerne le risque de crédit, le conseil d'administration reçoit des rapports mensuels qui présentent un résumé des nouveaux prêts, des prêts en défaillance et l'utilisation de découverts. Le conseil d'administration reçoit également chaque trimestre une analyse des prêts douteux et de la provision pour prêts douteux.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2022

4. Prêts aux membres (suivi)

Montants découlant de la PCA

La Caisse comptabilise une provision pour pertes de crédit sur les prêts aux membres en fonction du modèle de la PCA. La Caisse calcule sa provision pour pertes de crédit à chaque date de clôture selon un modèle de la PCA en trois étapes comme suit :

Étapes	1 – Aucune augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale	2 – Augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale	3 – Défaillant
Définition	De la comptabilisation initiale d'un actif financier à la date à laquelle l'actif connaît une augmentation significative du risque de crédit par rapport à sa comptabilisation initiale.	À la suite d'une ASRC par rapport à la comptabilisation initiale de l'actif financier.	Lorsqu'un actif financier est considéré comme défaillant (c'est-à-dire lorsqu'un défaut de crédit s'est produit (prêt en souffrance)).
Critères de mouvement	<p>À leur création, tous les prêts aux membres sont classés dans l'étape 1.</p> <p>Un prêt commercial ou agricole ayant subi une ASRC ou un défaut peut revenir à l'étape 1 si l'augmentation du risque de crédit et/ou le défaut de paiement sont résolus et le mouvement dans le classement du risque de crédit est approuvé par les gestionnaires de crédit.</p> <p>Pour les prêts personnels, la migration de retour à l'étape 1 peut avoir lieu sur approbation des agents de crédit si tous les signes de détérioration antérieure du crédit sont corrigés et si le membre dispose de 6 mois de paiements de capital et d'intérêts effectués sans défaut de paiement.</p>	<p>La Caisse détermine qu'une ASRC a eu lieu lorsque :</p> <ul style="list-style-type: none"> le prêt est placé sur la liste de surveillance de la Caisse; ou un paiement contractuel est en souffrance depuis plus de 30 jours. <p>De plus, la Caisse incorpore des informations prospectives dans son évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit d'un instrument depuis sa comptabilisation initiale.</p>	<p>Le prêt d'un membre est défaillant en matière de crédit lorsqu'un ou plusieurs événements qui ont un impact négatif sur les flux de trésorerie futurs estimés du prêt du membre se sont produits :</p> <ul style="list-style-type: none"> une rupture de contrat telle qu'un défaut ou un défaut de paiement des intérêts ou du principal; difficulté financière importante de l'emprunteur; la restructuration d'un prêt par la Caisse à des conditions que la Caisse ne considérerait pas autrement; le paiement d'un prêt est en retard de 90 jours ou plus; ou il devient probable que l'emprunteur se déclare en faillite ou dans une autre réorganisation financière. <p>Un prêt qui a été renégocié en raison d'une détérioration de la situation de l'emprunteur est généralement considéré comme ayant une dépréciation de crédit sauf s'il est prouvé que le risque de ne pas recevoir de flux de trésorerie contractuels s'est considérablement réduit et qu'il n'existe aucun autre indicateur de dépréciation.</p>

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2022

4. Prêt aux membres (suivi)

Étapes	1 – Aucune augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale	2 – Augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale	3 – Défaillant
Méthodologie PCA	La dépréciation est estimée sur la base des pertes attendues sur la durée de vie attendue des prêts aux membres, résultant de défaillances survenues au cours des 12 prochains mois (perte de crédit attendue sur 12 mois).	La dépréciation est estimée sur la base des pertes attendues sur la durée de vie des prêts aux membres du fait d'événements de défaut survenant pendant la durée de vie de l'instrument (perte de crédit attendue à vie).	
Évaluation collective ou individuelle	Évaluation collective des prêts accordés aux membres, regroupés sur la base de caractéristiques de risque similaires, en fonction du type de prêt, du secteur d'activité, de la localisation géographique, du type de garantie du prêt, de la durée de l'échéance du prêt et de l'historique des pertes. Les regroupements sont soumis à un examen régulier afin de garantir que les expositions au sein d'un groupe particulier restent homogènes de manière appropriée.		Chaque prêt de membre défaillant est évalué individuellement.
Application de la méthodologie PCA	<p>Les PCA d'un groupe de prêts à des membres sont mesurées sur la base d'une méthode du taux de perte de crédit. La Caisse élabore les taux de perte de crédit aux membres de la première étape et les taux de perte de crédit des membres de la deuxième étape, en fonction des antécédents de défaut et de perte de ces types de prêts, ajustés aux conditions économiques actuelles et aux prévisions. Les taux de perte de crédit sont également appliqués à l'estimation du prélèvement sur les engagements de crédit non utilisés (prêts non avancés, marges de crédit non utilisées, lettres de crédit).</p> <p>Pour les prêts des membres à l'étape 1 avec des engagements de prêt non utilisés, l'estimation de l'utilisation dans les 12 mois suivant la date de reportage est basée sur les informations d'utilisation historiques.</p> <p>Pour les prêts des membres à l'étape 2 avec des engagements de prêt non utilisés, l'estimation de l'utilisation sur la durée de l'engagement de prêt est également basée sur les informations d'utilisation historiques.</p>		La probabilité de défaut des prêts consentis aux membres en défaut est de 100 %; par conséquent, l'estimation clé concerne le montant de la défaillance. La PCA avec prêt douteux est évaluée selon la meilleure estimation de la Caisse en ce qui concerne la différence entre la valeur comptable du prêt et la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus actualisés au taux d'intérêt effectif initial du prêt.
Principales informations prospectives	Taux de chômage locaux, perspectives économiques locales, environnement du crédit et autres variables économiques pertinentes ayant une incidence sur les sous-ensembles des membres de la Caisse.		

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2022

4. Prêts aux membres (suivi)

Analyse de la qualité de crédit

Les tableaux suivants présentent des informations sur la qualité du crédit des prêts aux membres en fonction de la cote de risque du crédit de la Caisse. Les prêts consommateurs, commerciaux et agricoles ne sont pas notés. Par conséquent, les informations ont été présentées en fonction de leur niveau de défaut. Sauf indication contraire, les montants figurant dans le tableau représentent les valeurs comptables brutes.

	2022			2021	
	PCA de 12 mois	PCA à vie non défaillant	PCA à vie défaillant	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Prêts consommateurs					
Courant	915 750 714	-	-	915 750 714	823 151 971
Retards > 30 jours	-	7 305 487	-	7 305 487	5 894 749
Retards > 90 jours	-	-	5 577 819	5 577 819	5 460 445
	915 750 714	7 305 487	5 577 819	928 634 020	834 507 165
Provision pour prêts douteux	(771 202)	(11 469)	(465 448)	(1 248 119)	(1 033 506)
Valeur comptable	914 979 512	7 294 018	5 112 371	927 385 901	833 473 659
Prêts commerciaux et agricoles					
Courant	711 628 674	-	-	711 628 674	661 314 386
Retards > 30 jours	-	2 798 051	-	2 798 051	2 076 972
Retards > 90 jours	-	-	10 267 921	10 267 921	16 699 629
	711 628 674	2 798 051	10 267 921	724 694 646	680 090 987
Provision pour prêts douteux	(536 781)	(11 820)	(2 485 345)	(3 033 946)	(2 894 669)
Valeur comptable	711 091 893	2 786 231	7 782 576	721 660 700	677 196 318
Soldes au 30 septembre	1 626 071 405	10 080 249	12 894 947	1 649 046 601	1 510 669 977

La provision pour pertes de crédit présentée dans le tableau ci-dessus comprend les montants liés aux marges de crédit non utilisées. À la fin de l'exercice, la Caisse a contracté auprès de ses membres les emprunts non utilisés suivants au titre des prêts, des marges de crédit non utilisées et des lettres de crédit:

	2022			2021	
	Consommateurs	Commerciaux et agricoles	Total	Total	
	\$	\$	\$	\$	\$
Prêts non déboursés	16 059 347	41 782 044	57 841 391		55 411 563
Marges de crédit non utilisées	82 321 591	131 788 626	214 110 217		215 850 807
Lettres de crédit	-	4 601 264	4 601 264		4 690 449
	98 380 938	178 171 934	276 552 872		275 952 819

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2022

4. Prêts aux membres (suivi)

Les radiations

Les prêts aux membres sont radiés (partiellement ou totalement) lorsqu'il n'existe aucune perspective réaliste de recouvrement. C'est généralement le cas lorsque la Caisse détermine que l'emprunteur ne dispose pas d'actifs ni de sources de revenus susceptibles de générer des flux de trésorerie suffisants pour rembourser les montants sujets à la radiation. Toutefois, les prêts radiés des membres pourraient toujours faire l'objet de mesures d'application afin de se conformer aux procédures de la Caisse en matière de recouvrement des sommes dues.

La méthodologie et les hypothèses utilisées en vue de l'estimation des flux de trésorerie futurs sont revues de manière régulière par la Caisse de façon à réduire tout écart entre les pertes estimées et les pertes réelles.

Provision pour pertes de crédit

Les tableaux suivants présentent les rapprochements entre le solde d'ouverture et le solde de clôture de la provision pour pertes de crédit par type de prêt. La provision pour pertes de crédit dans ces tableaux inclut les PCA sur les engagements de prêt pour certains prêts aux membres, tels que les prêts non avancés, les marges de crédit non utilisées et les lettres de crédit, car la Caisse ne peut pas identifier séparément la PCA sur la composante prête engagé de celles sur la composante instrument financier.

				2022	2021
	PCA de 12 mois	PCA à vie non défaillant	PCA à vie défaillant	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Prêts consommateurs					
Solde au 1 ^{er} octobre	561 745	10 307	461 454	1 033 506	1 227 307
Réévaluation nette de la provision pour pertes de crédit	209 457	1 162	150 138	360 757	47 943
Prêts biffés	-	-	(146 144)	(146 144)	(241 744)
Solde au 30 septembre	771 202	11 469	465 448	1 248 119	1 033 506
Prêts commerciaux et agricoles					
Solde au 1 ^{er} octobre	413 639	7 183	2 473 847	2 894 669	6 403 499
Réévaluation nette de la provision pour pertes de crédit	123 142	4 637	45 982	173 761	(2 990 507)
Prêts biffés	-	-	(34 484)	(34 484)	(518 323)
Solde au 30 septembre	536 781	11 820	2 485 345	3 033 946	2 894 669
Provision pour prêts douteux, au 30 septembre	1 307 983	23 289	2 950 793	4 282 065	3 928 175

Pour l'année en cours, le montant des actifs financiers qui seraient autrement en souffrance ou dépréciés et dont les termes ont été renégociés est insignifiant.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2022

4. Prêts aux membres (suivi)

Qualité des garanties détenues

L'évaluation de toutes les sûretés accessoires à la date du bilan s'avère peu pratique en raison de la diversité des actifs et des conditions. Une ventilation des sûretés détenues sur une base de portefeuille est comme suit:

	2022	2021
	\$	\$
Prêts non garantis	29 493 186	32 021 992
Prêts garantis par des liquidités ou des dépôts des membres	4 239 261	5 170 820
Prêts garantis par des biens immobiliers	1 265 392 399	1 168 359 065
Prêts garantis par des biens mobiliers	121 310 542	112 086 837
Prêts garantis par le gouvernement	220 045 873	183 971 488
	1 640 481 261	1 501 610 202

Le total des garanties détenues pour les prêts aux membres à l'étape 3 est 12 480 491 \$ (19 357 788 \$ en 2021).

Concentration de risque de crédit

La Caisse surveille la concentration du risque de crédit en fonction de caractéristiques de risque similaires, en fonction du type de prêt, du secteur d'activité, de la localisation géographique, du type de garantie du prêt, de la durée de l'échéance du prêt et de l'historique des pertes. La Caisse présente un risque de crédit en raison de la répartition géographique des prêts consentis aux membres dans le sud du Manitoba et dans les environs.

Aux 30 septembre 2022 et 2021, la Caisse détenait des prêts agricoles et commerciaux dans les segments suivants:

	2022	2021
	\$	\$
Agriculture		
Production agricole	170 326 351	162 433 339
Élevage de bétail	51 068 021	48 110 748
Commerciaux		
Hébergement et restauration	37 591 341	38 855 243
Construction	33 443 985	33 032 125
Immobilier, location et location à bail	292 806 827	257 843 295
Fabrication	9 390 211	9 468 437
Administration publique	22 074 211	19 220 335

Aucun prêt individuel ou groupe de prêts connexes aux membres n'excède les seuils établis par la Caisse aux 30 septembre 2022 et 2021.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2022

4. Prêts aux membres (suivi)

Évaluation à la juste valeur

La juste valeur des prêts aux membres au 30 septembre 2022 était de 1 549 010 000 \$ (1 506 604 000 \$ en 2021).

La juste valeur estimative des prêts variables est supposée être égale à la valeur comptable étant donné que les taux d'intérêt sont revalorisés périodiquement sur le marché. La juste valeur estimative des emprunts à taux fixe est déterminée à l'aide d'évaluations de niveau 3 (note 10) en actualisant les flux futurs de trésorerie attendus aux taux du marché en vigueur pour les produits aux termes et risques de crédit similaires.

Les taux d'actualisation varient entre 4,60 % et 9,15 % en fonction de la date d'échéance et du type de prêt.

Bien que les montants de juste valeur soient conçus pour représenter des estimations des montants auxquels les actifs et les passifs pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction en cours entre parties consentantes, la Caisse détient normalement la totalité des prêts aux membres jusqu'à leurs échéances. Par conséquent, les justes valeurs présentées sont des estimations calculées en tenant compte des variations des taux d'intérêt du marché et peuvent ne pas indiquer la valeur de réalisation ultime.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2022

5. Dépôts des membres

Les dépôts des membres sont répartis comme suit :

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Comptes chèques	553 100 110	515 385 275
Comptes d'épargne	295 779 030	273 047 157
Dépôts à terme	489 346 850	487 908 872
Régimes enregistrés	405 965 254	401 031 954
	<u>1 744 191 244</u>	<u>1 677 373 258</u>
Intérêts courus à payer	8 202 642	8 321 072
	<u>1 752 393 886</u>	<u>1 685 694 330</u>

Modalités et conditions

Les soldes des comptes chèques et dépôts à terme comprennent 16 271 623 \$ (14 060 999 \$ au 30 septembre 2021) qui seront réglés en dollars US.

Comptabilisation et évaluation initiale

Tous les dépôts des membres sont initialement évalués à la juste valeur, nette des coûts de transaction directement imputables à l'émission de l'instrument.

Classement et évaluation ultérieure

Les dépôts des membres sont ensuite évalués selon la méthode de taux d'intérêt effectif.

Concentration de risque

La Caisse est exposée aux regroupements de dépôts individuels qui concentrent le risque et créent une exposition à des segments d'activités.

La Caisse ne détient aucun dépôt provenant de membres individuels ou de groupes de dépôts de membres connexes susceptibles de poser un risque important à la Caisse aux 30 septembre 2022 et 2021.

La majorité des dépôts des membres sont associés à des résidents du sud du Manitoba.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2022

5. Dépôts des membres (suivi)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Caisse ne puisse respecter toutes ses obligations en matière de sorties de liquidités au moment où elles deviendront exigibles. La Caisse réduit ce risque en surveillant de près ses activités de caisse et ses sorties de liquidités prévues de façon à respecter ses obligations au moment où elles deviennent exigibles.

La structure de gestion des liquidités de la Caisse est conçue de manière à l'assurer de disposer continuellement durant l'exercice de sources adéquates d'argent liquide efficaces et rentables ou de leurs équivalents pour répondre à ses engagements financiers actuels et futurs dans des conditions de stress normales et envisagées.

Selon les normes de pratique commerciale saine établies par la Société d'assurance-dépôts du Manitoba, la Caisse est conforme aux exigences minimales de réserve de liquidité de 8% du total des dépôts des membres. Au 30 septembre 2022, le taux de liquidité se chiffrait à 15,31 % (19,18 % en 2021).

La Caisse gère le risque de crédit de la façon suivante :

- en surveillant constamment ses flux de trésorerie quotidiens réels et ses flux de trésorerie projetés à plus long terme;
- en surveillant les profils de maturité des actifs et des passifs financiers;
- en maintenant des réserves adéquates, des facilités de liquidités et des réserves d'emprunt; et
- en surveillant les coefficients de liquidité sur une base mensuelle.

Le conseil d'administration reçoit des rapports mensuels ainsi que de l'information sur les soldes de trésorerie afin de surveiller la structure de gestion des liquidités de la Caisse. La Caisse a respecté les exigences de la loi en matière de liquidité pendant tout l'exercice.

Les échéances des passifs sont présentées à la note 9. La Caisse n'a pas d'engagements importants au titre des dépenses en immobilisation et ces dépenses ne sont pas nécessaires dans le cadre normal de ses activités.

Il n'y a eu aucun changement significatif depuis l'exercice précédent en ce qui concerne l'exposition aux risques ou aux politiques, procédures et méthodes utilisées pour évaluer le risque.

Juste valeur

La juste valeur des dépôts des membres au 30 septembre 2022 était de 1 704 647 000 \$ (1 692 442 000 \$ en 2021).

La juste valeur estimée des dépôts à taux variable est supposée être égale à la valeur comptable étant donné que les taux d'intérêt sur ces prêts et les dépôts sont revalorisés périodiquement sur le marché. La juste valeur estimative des dépôts à taux fixe est déterminée en utilisant des évaluations de niveau 3 (note 10) en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus de ces dépôts aux taux du marché actuel pour les produits présentant des durées et des risques de crédit similaires. Les taux d'actualisation utilisés varient de 2,70 % à 5,10 % selon la date de renouvellement du dépôt.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2022

5. Dépôts des membres (suivi)

Juste valeur (suivi)

Bien que les montants de juste valeur soient conçus pour représenter des estimations des montants auxquels les actifs et les passifs pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction en cours entre parties consentantes, la Caisse détient normalement la totalité de ses placements à terme, prêts et dépôts jusqu'à leur échéance. Par conséquent, les justes valeurs présentées sont des estimations calculées en tenant compte des variations des taux d'intérêt du marché et peuvent ne pas être représentatives de la valeur de réalisation ultime.

6. Parts sociales

Les parts sociales sont comme suit:

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Passifs		
Parts ordinaires (émises 35 072; 34 776 en 2021)	175 360	173 880
Parts de surplus	1 188 010	1 200 784
	1 363 370	1 374 664
Avoir des membres		
Parts de surplus	8 283 787	8 591 952
	9 647 157	9 966 616

Modalités et conditions

En tant que condition d'adhésion, chaque membre doit acheter une part sociale ordinaire. Aucun membre ne peut détenir plus de 10 % du nombre total de parts émises. Chaque membre de la Caisse dispose d'un seul droit de vote, peu importe le nombre de parts qu'il détient.

Parts autorisées

Parts sociales ordinaires

Le capital des parts sociales autorisées est composé d'un nombre illimité de parts sociales dont le prix d'émission par part est d'au moins 5 \$ et qui sont rachetables à la valeur nominale seulement lors du retrait d'un membre.

Les parts sociales ordinaires disponibles aux fins de remboursement sont classées dans la catégorie des passifs. L'écart entre le total des parts sociales et la valeur du passif est classé dans la catégorie de l'avoir des membres.

Le retrait des parts sociales est assujéti au maintien par la Caisse d'un capital réglementaire adéquat.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2022

6. Parts sociales (suivi)

Parts sociales de surplus

Les parts sociales de surplus autorisées sont composées d'un nombre illimité de parts sociales de surplus, émises et disponibles à des fins de rachat au prix de 1 \$ par part à la discrétion de la Caisse. Les parts sociales de surplus sont émises dans le cadre de paiement de ristournes et/ou dividendes. Le retrait des parts sociales de surplus est assujéti au maintien par la Caisse d'un capital réglementaire adéquat; il en est de même pour le paiement de dividendes sur ces parts.

Les parts sociales de surplus disponibles à des fins de rachat sont classées comme un passif. L'écart entre le total des parts sociales de surplus et la valeur du passif est classé dans la catégorie de l'avoir des membres.

Les ristournes et/ou dividendes sont versées à la discrétion du conseil d'administration.

7. Gestion du capital

Les objectifs de la Caisse en matière de gestion du capital sont de maintenir une base de capital qui se structure de manière à dépasser les exigences réglementaires et à utiliser au mieux les affectations de capital.

Selon les normes de pratique commerciale saine établies par la Société d'assurance-dépôts du Manitoba, la Caisse est exigée d'établir et de maintenir un niveau de capital égal ou supérieur aux montants suivants :

- son avoir des membres ne doit pas être inférieur à 5 % de la valeur comptable de ses actifs;
- ses bénéfices non répartis ne doivent pas être inférieurs à 3 % de la valeur comptable de ses actifs; et
- un capital à plusieurs niveaux ne doit pas être inférieur à 10,5 % de la valeur pondérée du risque auquel sont exposés ses actifs, tel que le définissent les règlements.

La Caisse considère que son capital comprend les parts sociales des membres et les bénéfices non répartis. Toutes les parts sociales des membres sont comprises dans le calcul du capital, qu'elles soient classées comme passif ou l'avoir des membres au bilan consolidé. Il n'y a pas eu de changements par rapport à l'exercice précédent, à ce que la Caisse considère comme son capital.

La Caisse établit la valeur pondérée de ses actifs selon les règlements spécifiés par la Loi, laquelle établit le pourcentage applicable selon le classement des actifs.

La Caisse a respecté les exigences en matière de capital au 30 septembre 2022 comme suit :

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	%	%
Avoir des membres	6,47	6,54
Bénéfices non répartis	6,05	6,08
Capital pondéré	12,53	12,48

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2022

8. Encaisse et fonds en dépôt

Pour les besoins de l'état des flux de trésorerie, l'encaisse et les comptes courants sont maintenus à la Credit Union Central of Manitoba (« CUCM ») et à la Caisse Centrale Desjardins (« CCD »). Le rendement moyen des comptes au 30 septembre 2022 est 1,02 % (0,25 % en 2021).

Le solde de l'encaisse et des fonds en dépôt comprend 6 905 501 \$ (14 200 074 \$ au 30 septembre 2021) libellés en dollars US.

9. Marge financière et intérêts

La principale source de revenus de la Caisse est la marge financière, c'est-à-dire la différence entre l'intérêt perçu sur les placements et les prêts aux membres et les intérêts versés sur les dépôts des membres et les emprunts. La gestion des actifs et des passifs a pour but de jumeler les montants et les échéances des actifs sensibles aux taux d'intérêt et des passifs sensibles aux taux d'intérêt aux dates de rétablissement des taux d'intérêt, minimisant ainsi les fluctuations de revenu durant les périodes de changement des taux d'intérêt.

Des listes de jumelage et de vulnérabilité aux taux d'intérêt sont préparées régulièrement et surveillées par la direction de la Caisse, et communiquées à la Société d'assurance dépôts du Manitoba conformément à la politique de jumelage de la Caisse. Le conseil d'administration a approuvé cette politique comme l'exigent les règlements d'application de la Loi. Au cours de l'exercice terminé le 30 septembre 2022, la Caisse respectait cette politique.

Le tableau suivant présente la sensibilité de la Caisse aux variations de taux d'intérêt. Les montants associés à des taux d'intérêt variables ou payables sur demande sont classés comme venant à échéance dans les douze mois, peu importe la date d'échéance. Une quantité importante de prêts et de dépôts peut être réglée avant échéance sous réserve du paiement d'une pénalité, mais aucun ajustement n'a été fait pour les remboursements qui peuvent survenir avant l'échéance. Les montants qui ne sont pas sensibles aux taux d'intérêt sont regroupés, peu importe l'échéance.

Dates d'échéance (en milliers)	Au 30 septembre 2022				Écart entre actifs et passifs
	Actifs	Actif ententes de SWAP	Passifs	Passif ententes de SWAP	
	\$	\$	\$	\$	\$
Sensible au taux d'intérêt					
Variable	112 112	34 100	533 406	-	(387 194)
0 à 12 mois	520 827	-	628 297	-	(107 470)
Plus de 1 an	1 313 103	-	674 666	34 100	604 337
Sensible au taux d'intérêt	1 946 042	34 100	1 836 369	34 100	109 673
Non sensible au taux d'intérêt	41 102	-	150 775	-	(109 673)
Total	1 987 144	34 100	1 987 144	34 100	-

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2022

9. Marge financière et intérêts (suivi)

Le montant nominal des swaps indiqué dans la liste ci-haute est ajouté au bilan consolidé à titre d'actifs à taux variable d'une valeur de 34 100 000 \$ et de passifs à taux fixe d'une valeur de 34 100 000 \$ au 30 septembre 2022.

Les actifs et passifs sensibles aux taux d'intérêt ne peuvent normalement pas être jumelés parfaitement selon le montant ou selon l'échéance. L'un des rôles de la Caisse est de servir d'intermédiaire entre les attentes des emprunteurs et celles des déposants.

La Caisse a eu recours à un logiciel de modélisation financière afin d'effectuer une analyse du risque de variation des taux d'intérêt auquel elle est exposée. Selon cette analyse, une augmentation de 1 % des taux d'intérêt pourrait entraîner une diminution de 501 900 \$ de la marge financière de la Caisse alors qu'une diminution de 1 % pourrait entraîner une augmentation de sa marge financière de 502 100 \$.

Il n'y a eu aucun changement significatif depuis l'exercice précédent en ce qui concerne l'exposition aux risques ou aux politiques, procédures et méthodes utilisées pour évaluer le risque.

10. Placements

Les placements sont répartis comme suit :

	2022	2021
	\$	\$
Dépôts de liquidité		
Dépôts à terme	239 559 900	15 000 000
Parts		
Parts de la CUCM	17 100 990	20 584 990
The Cooperators Group Limited	1 284 670	1 096 070
Concentra Bank	574 388	574 388
Autres parts	55 300	57 700
	19 015 348	22 313 148
Débetures municipales	2 229 382	1 675 080
Intérêts et dividendes courus	1 184 094	148 185
	261 988 724	39 136 413

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2022

10. Placements (suivi)

Dépôts de liquidité

Les dépôts de liquidité comprennent les espèces en dépôt auprès de CUCM.

Modalités et conditions

Les dépôts à terme portent des taux d'intérêts variant de 1,81 % à 3,83 % avec des dates d'échéance de 3 ans ou moins.

Comptabilisation et évaluation initiale

Les dépôts de liquidité sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement imputables à leur acquisition.

Classement et évaluation ultérieure

Les dépôts de liquidité sont classés et ultérieurement évalués au coût amorti car ils remplissent les critères de paiement du principal et des intérêts et sont détenus dans un modèle d'entreprise dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin de collecter les flux de trésorerie contractuels. Les dépôts de liquidité sont ensuite réduits de toute indemnité de perte.

Risque de crédit

La Caisse détient des liquidités en dépôt auprès de CUCM. Il a été déterminé que les dépôts de liquidité présentaient un risque de crédit faible et, par conséquent, les provisions pour pertes sur les dépôts de liquidité sont évaluées à un montant égal à la PCA sur 12 mois.

Évaluation de la juste valeur

Les valeurs comptables des dépôts de liquidité et des liquidités en dépôt auprès de CUCM se rapprochent de la juste valeur en raison de leurs caractéristiques similaires à celles de la trésorerie et des équivalents.

Parts

Modalités et conditions

Les parts de la CUCM sont requises en tant que condition d'affiliation et sont rachetables lors du retrait de l'affiliation ou à la discrétion du conseil d'administration de la CUCM. De plus, les credit unions membres et la Caisse sont sujets à des appels de fonds supplémentaires à la discrétion du conseil d'administration de la CUCM.

Les parts de la CUCM sont sujettes à un mécanisme de rééquilibrage au moins une fois par an et sont émises et remboursables à la valeur nominale. Elles n'ont pas cours séparément sur un marché, mais leur juste valeur est considérée comme étant équivalente à leur valeur nominale puisque les transactions ont lieu à cette valeur de façon régulière et récurrente.

Puisque les services fournis par la CUCM sont connexes à ses activités quotidiennes, la Caisse n'entend pas se départir de parts de la CUCM. La décision de verser des dividendes sur ces parts est laissée à la discrétion du conseil d'administration de la CUCM.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2022

10. Placements (suivi)

Comptabilisation et évaluation initiale

La Caisse comptabilise les instruments de capitaux propres à la date de règlement, soit la date à laquelle l'actif est reçu par la Caisse. Les instruments sont initialement évalués à la juste valeur.

Classement et évaluation ultérieure

La Caisse classe ses instruments de capitaux propres à la juste valeur par le biais du résultat net.

Décomptabilisation

La Caisse décomptabilise les placements lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie provenant de ces placements expirent ou que la Caisse les transfère.

Évaluation de la juste valeur

Les actions de Concentra et de Co-operators Group Limited sont détenues à la valeur comptable qui se rapproche de sa juste valeur.

Toute variation de la juste valeur entre la date de transaction et la date de règlement est comptabilisée en résultat net.

Débtures municipales

Modalités et conditions

Les titres et les débtures municipales portent intérêt à des taux variant de 3,25 % à 6,25 % (2,75 % à 6,50 % en 2021) et viennent à l'échéance entre décembre 2023 et décembre 2041.

Comptabilisation et évaluation initiale

La Caisse comptabilise les débtures municipales à la date de règlement, soit la date à laquelle l'actif est reçu par la Caisse. Les débtures sont initialement évaluées à la juste valeur.

Classement et évaluation ultérieure

Les débtures municipales sont classées et ultérieurement évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, car elles remplissent les critères du paiement du principal et des intérêts uniquement et sont détenues dans un modèle d'entreprise dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin de collecter des flux de trésorerie contractuels.

Décomptabilisation

La Caisse décomptabilise les débtures municipales lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés aux débtures municipales expirent ou que la Caisse transfère les débtures municipales.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2022

10. Placements (suivi)

Débiteures municipales (suivi)

Évaluation de la juste valeur

Il n'existe pas de valeur marchande séparée pour ces placements, cependant la juste valeur est déterminée comme étant équivalente à la valeur comptable.

Les actifs et passifs sont évalués à la juste valeur dans le bilan consolidé selon une hiérarchie à trois niveaux; les trois niveaux sont fondés sur l'importance des données utilisées dans le cadre de leur technique d'évaluation respective. La hiérarchie des justes valeurs accorde la plus grande importance aux prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques (niveau 1) et la moins grande importance aux données non observables (niveau 3). Les niveaux de données sont les suivants:

- Niveau 1 : Prix non rajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques. Il n'y a pas d'actif ou de passif évalués à la juste valeur et classé au niveau 1.
- Niveau 2 : Prix cotés sur des marchés non actifs ou données qui sont observables directement (c.-à-d., comme des prix) ou indirectement (c.-à-d., dérivées des prix). Les données du niveau 2 comprennent les prix cotés des actifs qui sont considérés moins actifs. Les actifs et les passifs évalués à la juste valeur et classés au niveau 2 comprennent les parts et les instruments financiers dérivés.
- Niveau 3 : Données non observables qui sont fondées sur une activité de marché faible ou inexistante et qui sont significatives pour la juste valeur estimative des actifs ou des passifs.
- Les actifs et les passifs de niveau 3 comprennent les instruments financiers dont la valeur est déterminée à partir de modèles de cotation, de méthodes d'actualisation des flux de trésorerie ou autres techniques semblables, ainsi que les instruments dont l'établissement de la juste valeur exige que la direction formule des hypothèses et fasse des estimations. Il n'y a pas d'actif ou de passif évalués à la juste valeur et classé au niveau 3.

Il n'y pas eu de transfert entre les différents niveaux pour les exercices terminés les 30 septembre 2022 et 2021.

Toute variation de la juste valeur entre la date de transaction et celle du règlement est comptabilisé au résultat net.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2022

11. Emprunts de titrisation

Afin de compléter ses stratégies de gestion des risques relatifs au capital, liquidité et taux d'intérêt, la Caisse conclut périodiquement des ententes de transfert d'actifs avec des tiers, lesquelles comprennent la titrisation de prêts hypothécaires résidentiels assurés par sa participation dans le Programme des titres hypothécaires émis en vertu de la Loi nationale sur l'habitation (Programme des TH LNH).

Pour les opérations de titrisation, les prêts sont décomptabilisés que lorsque les droits contractuels liés aux flux de trésorerie de ces actifs ont cessé d'exister ou la quasi-totalité des risques et avantages des prêts ont été transférés. Si les critères de décomptabilisation n'ont pas été rencontrés, la titrisation est reflétée comme une opération de financement, le passif correspondant comptabilisé initialement à la juste valeur et ensuite évalué au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Si les critères de décomptabilisation ont été remplis, la titrisation est considérée comme une vente et les prêts hypothécaires sont décomptabilisés et retirés du bilan consolidé.

La Caisse a déterminé que les fonds provenant des opérations de titrisation au cours de l'exercice devraient être comptabilisés comme des emprunts de titrisation puisque la Caisse n'a pas transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des prêts hypothécaires faisant partie de la transaction de titrisation, y compris le paiement du principal par anticipation, le taux d'intérêt et le risque de crédit. Au 30 septembre 2021, la valeur comptable des prêts hypothécaires résidentiels détenus en garantie et du passif correspondant sont les suivants :

	2022	2021
	\$	\$
Prêts hypothécaires titrisés	92 306 776	42 660 720
Emprunts de titrisation	92 306 776	42 660 720
Position nette	-	-

Les emprunts de titrisation représentent le financement garanti par des prêts hypothécaires assurés et assignés dans le cadre du Programme des TH LNH. Puisque la titrisation de prêts hypothécaires ne conduit pas à la décomptabilisation des prêts hypothécaires selon les normes comptables, les produits perçus par la titrisation de ces prêts hypothécaires sont comptabilisés comme des emprunts de titrisation sur le bilan consolidé.

La répartition des emprunts de titrisation est comme suit :

	2022	2021
	\$	\$
Court terme	11 466 320	9 380 972
Long terme	80 840 456	33 279 748
	92 306 776	42 660 720

La Caisse détient dix-sept blocs de créances dans le cadre du Programme des TH LNH portant intérêt de 0,79 % à 2,65 % (de 0,79 % à 2,30 % en 2021). Les dates d'échéances de ces blocs de créances varient de décembre 2022 à août 2027.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2022

12. Risque de change

Le risque de change de la Caisse est lié aux dépôts en dollars US libellés en dollars US. La direction surveille constamment l'efficacité de ses activités d'atténuation du risque de taux de change et ajuste ses avoirs conformément à la politique.

L'exposition de la Caisse aux fluctuations des taux de change devra être contrôlée en limitant son exposition aux devises étrangères non couvertes.

Au cours de l'exercice terminé le 30 septembre 2022, la Caisse respectait la politique en matière d'exposition au risque de change.

Il n'y a eu aucun changement significatif depuis l'exercice précédent en ce qui concerne l'exposition aux risques ou aux politiques, procédures et méthodes utilisées pour évaluer le risque.

13. Engagements

Facilités de crédit

La Caisse dispose d'une marge de crédit approuvée auprès de la CUCM égale à 10 % des dépôts des membres. Les marges de crédit sont garanties par la cession d'actions et de dépôts à la CUCM, ainsi que par la cession de prêts exigibles de la part des membres. Le solde dû au 30 septembre 2022 était de néant (néant au 30 septembre 2021).

La Caisse dispose également d'une limite maximale d'emprunt de 15 000 000 \$ au 30 septembre 2022 auprès de la CCD afin de financer ses opérations actuelles. Au 30 septembre 2022, la Caisse n'avait aucun emprunt avec la CCD (néant au 30 septembre 2021).

Autres

Credit Union Central of Manitoba

En vertu des dispositions d'un accord-cadre de services financiers, la CUCM offre des services bancaires et commerciaux ainsi que d'autres services à la Caisse. Selon cet accord, la Caisse est tenue de verser à la CUCM les droits et cotisations précisés dans l'accord.

La Société d'assurance-dépôts du Manitoba

La Société d'assurance-dépôts du Manitoba (la « Société ») est une société qui assure les dépôts. Conformément à l'obligation légale qui lui est imposée par la Loi, la Société protège les dépôts de tous les membres des credit unions et des caisses populaires du Manitoba. Tel que la Loi le prescrit, la Caisse verse à la Société un prélèvement trimestriel fondé sur un pourcentage des dépôts des membres.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2022

14. Impôts sur le revenu

La charge d'impôt sur le revenu comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés dans le résultat net, sauf dans la mesure où ils se rapportent à un regroupement d'entreprises ou à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat étendu.

Les composantes significatives de la provision pour impôts comptabilisée dans le résultat net comprennent les éléments suivants :

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Provision pour impôts exigibles		
Fondée sur le revenu imposable de l'exercice en cours	2 617 475	1 998 346
Provision pour impôts différés		
Création et renversement des écarts temporaires	(193 102)	(31 245)
Provision pour impôts totale	2 424 373	1 967 101

La provision pour impôts sur le revenu présenté à l'état du résultat étendu est à un taux autre que le taux combiné statutaire fédéral et provincial pour les raisons suivantes :

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	%	%
Taux d'imposition combinés statutaires fédéral et provincial	27,0	27,0
Réduction de taux accordée aux caisses populaires	(3,0)	(5,4)
Éléments non déductibles et autres items	1,8	3,6
	25,8	25,2

L'incidence fiscale des écarts temporaires qui donnent lieu à l'actif ou au passif net d'impôts différés est liée à l'amortissement des immobilisations corporelles et les logiciels de base, à la provision pour prêts douteux, l'écart d'acquisition, pertes reportées au future, et d'autres provisions aux états financiers consolidés.

Les composantes des passifs et actifs d'impôts différés sont comme suit :

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Passifs d'impôts différés		
Immobilisations corporelles et logiciels de base	1 680 351	1 751 045
Autres	(1)	(1)
	1 680 350	1 751 044
Actifs d'impôts différés		
Provision pour prêts douteux	(434 566)	(312 158)
Passif d'impôts différés net	1 245 784	1 438 886

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2022

15. Immobilisations corporelles et actifs incorporels

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont initialement constatées au coût d'achat et par la suite évaluées à leur coût moins l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulées, à l'exception des terrains qui ne sont pas amortis. L'amortissement est comptabilisé au résultat net selon la méthode linéaire en fonction de la durée de vie estimée des actifs aux taux suivants :

Édifices	2,5 %
Terrain de stationnement	8 %
Mobilier et équipement	10 %
Équipement informatique	10 % à 33 %
Équipement de télécommunication	6,7 % à 10 %
Améliorations locatives	10 % à 20 %

Les méthodes d'amortissement, les durées de vie utile et les valeurs résiduelles sont réévaluées chaque année et rajustées s'il y a lieu.

Les immobilisations corporelles sont comme suit:

	2022		2021	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Terrains	2 294 884	-	2 294 884	2 294 884
Édifices et terrains de stationnement	18 842 779	8 218 550	10 624 229	11 065 321
Mobilier et équipement	5 964 455	5 823 780	140 675	132 463
Équipement informatique et de télécommunication	5 070 342	4 134 508	935 834	812 285
Améliorations locatives	891 587	883 101	8 486	10 273
	33 064 047	19 059 939	14 004 108	14 315 226

Actifs incorporels

Logiciels de base

Les logiciels de base acquis et développés à l'interne sont comptabilisés au coût, moins l'amortissement cumulé et des pertes de valeur, le cas échéant. Les coûts des intrants directement attribuables au développement ou à la mise en œuvre de l'actif sont capitalisés s'il est probable que des avantages économiques futurs liés aux dépenses iront à la Caisse et que le coût peut être évalué de façon fiable.

Les actifs incorporels disponibles pour l'usage sont amortis sur leur durée de vie sur une base linéaire à un taux de 6,7 % à 33 %. La méthode d'amortissement et les durées de vie des actifs sont revues annuellement et ajustées si nécessaire.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2022

15. Immobilisations corporelles et actifs incorporels (suivi)

Actifs incorporels (suivi)

Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition représente l'excédent du coût d'achat de certaines filiales acquises par la Caisse sur le montant net des valeurs attribuées aux éléments des actifs acquis et des passifs pris en charge. Il est comptabilisé au coût initial diminué de toute perte de valeur subséquente. L'écart d'acquisition est soumis à un test de dépréciation chaque année ou plus souvent si un événement ou un changement de circonstances pourrait faire passer la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (« UGT ») en dessous de sa valeur comptable. Une UGT est le plus petit groupe d'actifs identifiable qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. Les soldes d'écarts d'acquisition sont alloués aux UGT ou aux groupes d'UGT qui devraient bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. La dépréciation de l'écart d'acquisition est appréciée en comparant la valeur comptable d'une UGT à sa valeur recouvrable, c'est-à-dire la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente, d'une part, et la valeur d'utilité, d'autre part. Les pertes de valeurs sont comptabilisées immédiatement et ne peuvent être reprises au cours des périodes ultérieures.

La Caisse utilise des projections de flux de trésorerie pour évaluer la valeur recouvrable de l'écart d'acquisition. Les projections de cinq ans des flux de trésorerie utilisés dans son analyse ont été approuvées par le conseil d'administration. Les hypothèses clés utilisées dans ces projections reflètent l'expérience historique et sont compatibles avec des sources d'information externes. Un taux d'actualisation de 5,25 % a été appliqué à ses projections de flux de trésorerie. Aucune dépréciation n'a été comptabilisée au cours de l'exercice.

Les actifs incorporels sont comme suit:

	2022		2021
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Écart d'acquisition	1 091 515	106 519	984 996
Logiciels de base	7 625 320	4 331 202	3 294 118
	8 716 835	4 437 721	4 279 114
			4 737 586

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2022

16. Actifs au titre des droit d'utilisation et obligations locatives

Au début d'un contrat, la Caisse évalue si un contrat est ou contient un bail. Un contrat est, ou contient, un contrat de location si le contrat confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pendant une période de temps en échange d'une contrepartie. Cette politique s'applique aux contrats conclus ou modifiés à compter du 1^{er} octobre 2020.

Nature des activités de location en qualité de preneur

La Caisse loue des immeubles de bureaux pour l'exploitation des succursales. Le bail d'un immeuble de bureaux expire en 2025 et 2026 avec une option d'extension exerçable par la Caisse pour une période supplémentaire de 5 et 10 ans après la fin de la période non résiliable. Les options de prolongation sont incluses dans la durée du bail lorsque la Caisse est raisonnablement certaine d'exercer cette option.

Comptabilisation et évaluation initiale

La Caisse comptabilise les droits d'utilisation et les obligations locatives à la date de début du bail.

Les actifs liés au droit d'utilisation sont initialement évalués au montant de l'obligation locative, réduit pour les incitatifs de location reçus et majorés pour les paiements de location effectués au début ou avant le début du contrat de location ou les coûts directs initiaux engagés.

Les obligations locatives sont initialement évaluées à la valeur actualisée des paiements de location non payés à la date de début, en utilisant le taux d'intérêt implicite dans le contrat de location ou, si ce taux ne peut être facilement déterminé, le taux d'emprunt différentiel de la Caisse. En général, la Caisse utilise son taux d'emprunt différentiel comme taux d'actualisation. Les paiements de location variables ne sont inclus dans l'évaluation de l'obligation locative que s'ils dépendent d'un indice ou d'un taux (par exemple, l'IPC ou l'inflation). Dans de tels cas, l'évaluation initiale de l'obligation locative suppose que l'élément variable restera inchangé pendant toute la durée du contrat de location. Les autres paiements variables de location qui ne dépendent pas d'un indice ou d'un taux sont passés en charges dans la période à laquelle ils se rapportent.

Pour les contrats qui à la fois confèrent à la Caisse le droit d'utiliser un actif identifié et exigent que des services soient fournis à la Caisse par le bailleur, la Caisse a choisi de comptabiliser l'intégralité du contrat comme un bail, et par conséquent, la Caisse n'attribue pas le montant des paiements contractuels à, et comptabilise séparément les services fournis par le fournisseur dans le cadre du contrat.

Évaluation ultérieure

Les actifs au titre des droits d'utilisation sont ultérieurement évalués au coût diminué des amortissements et pertes de valeur cumulés, et ajustés pour certaines réévaluations de l'obligation locative.

Les obligations locatives sont ensuite augmentées du coût des intérêts sur l'obligation locative et diminuées des paiements de location effectués. Les obligations locatives sont réévaluées lorsqu'il y a un changement dans les paiements futurs de location découlant d'un changement d'un indice ou d'un taux. Les paiements de location futurs révisés sont actualisés au même taux d'actualisation que celui appliqué au début du bail. Les obligations locatives sont également réévaluées lorsqu'il y a un changement dans l'évaluation de la durée d'un contrat de location, par exemple, un changement dans l'évaluation de la Caisse pour savoir si une option d'achat ou de prolongation est raisonnablement certaine d'être exercée ou si une option de résiliation est raisonnablement certaine de ne pas être exercée. Les loyers futurs sur la durée révisée sont actualisés au taux d'actualisation révisé à la date de réévaluation. Dans les deux cas, un ajustement équivalent est apporté à la valeur comptable de l'actif au droit d'utilisation.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2022

16. Actifs au titre des droits d'utilisation et obligations locatives (suivi)

Les actifs au titre des droits d'utilisation se composent des éléments suivants :

	2022		2021	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Édifices	877 004	412 551	464 453	601 313

Aucun actif au titre des droits d'utilisation n'a été acquis au cours de l'année. Les actifs au titre des droits d'utilisation sont amortis sur la durée du bail.

L'obligation locative comprend les éléments suivants :

	2022	2021
	\$	\$
Solde au 1 ^{er} octobre	633 374	754 718
Frais d'intérêts	21 478	26 230
Paievements de location	(155 396)	(147 574)
Solde au 30 septembre	499 456	633 374

Les montants comptabilisés dans l'état du résultat global consolidé en charges d'occupation liées aux droits d'utilisation, aux obligations locatives et aux paiements sur contrats de location simple de l'exercice sont les suivants :

	2022	2021
	\$	\$
Dépense d'amortissement des actifs au titre des droits d'utilisation	136 860	137 878
Intérêts sur les obligations locatives	21 478	26 230
	158 338	164 108

Le total des sorties de fonds pour les contrats de location pour l'année était de 155 396 \$ (147 574 \$ en 2021).

Risque de liquidité

La Caisse ne fait pas face à un risque de liquidité important à l'égard de ses obligations locatives. Les obligations locatives sont suivies au sein de la fonction finance de la Caisse.

Les échéances contractuelles représentant les flux de trésorerie contractuels non actualisés des engagements de location sont les suivantes au 30 septembre 2022 :

	2022	2021
	\$	\$
Moins de 1 ans	156 106	155 395
1 à 5 ans	378 077	534 183
Plus de 5 ans	-	-
	534 183	689 578

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2022

17. Participation dans une entreprise associée

Une entreprise associée est une entité sur laquelle la Caisse exerce une influence notable, mais sans contrôle. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et d'exploitation de l'entité émettrice, mais n'est pas un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces politiques.

La participation dans une entreprise associée est initialement comptabilisée dans l'état consolidé de la situation financière au coût. Par la suite, la Caisse comptabilise sa participation dans une entreprise associée selon la méthode de la mise en équivalence où la quote-part de la Caisse des profits et pertes post-acquisition est comptabilisée à l'état consolidé du résultat étendu. Lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation de la participation dans une entreprise associée, la valeur comptable de la participation est soumise à un test de dépréciation de la même manière que les autres actifs non financiers.

L'investissement dans une entreprise associée résulte de l'acquisition de 26,7 % d'intérêts dans 10077001 Manitoba Ltd. le 21 juin 2021, une entité enregistrée à Winnipeg, Manitoba, Canada. L'activité principale de 10077001 Manitoba Ltd. est la vente et la location de biens immobiliers. Les transactions de l'année sont les suivantes :

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Solde au 1 ^{er} octobre	8 778 842	-
Acquisition	-	9 966 750
Quote-part de la perte pour l'année	(245 570)	(17 909)
Dépréciation pour l'année	(180 000)	(1 169 999)
Solde au 30 septembre	8 353 272	8 778 842

Aucune offre de prix n'a été publiée pour l'associé de la Caisse. De plus, il n'y a pas de restrictions importantes quant à la capacité de l'entreprise associée de transférer des fonds à la Caisse sous forme de dividendes en espèces ou de remboursement de prêts.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2022

18. Opérations entre apparentés

En vertu des IFRS, les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la Caisse, directement ou indirectement. Les principaux dirigeants de la Caisse comprennent la direction supérieure et le conseil d'administration.

Le montant total de la rémunération versée aux principaux dirigeants au cours de l'exercice se détaille comme suit :

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Rémunération		
Salaires et autres avantages sociaux à court terme	<u>1 812 653</u>	<u>1 645 133</u>

La rémunération décrite ci-dessus comprend les montants suivants versés aux dirigeants et aux administrateurs de la Caisse à titre d'indemnité pour les dépenses effectuées dans le cadre de leurs fonctions :

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Honoraires et indemnités journalières	<u>50 475</u>	44 200
Formation et autres frais	<u>669</u>	-
	<u>51 144</u>	<u>44 200</u>

En vertu de la politique de la Caisse en matière de prêts consentis aux principaux dirigeants et de réception de dépôts des principaux dirigeants, les prêts et les dépôts doivent être approuvés et acceptés selon les mêmes conditions que celles qui s'appliquent aux membres à l'égard de chaque catégorie de prêt ou de dépôt. Les prêts consentis aux principaux dirigeants et les dépôts reçus des principaux dirigeants se détaillent comme suit :

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Prêts consentis aux principaux dirigeants		
Valeur totale des prêts accordés	<u>2 897 188</u>	2 506 331
Intérêts reçus au titre des prêts accordés	<u>61 652</u>	61 151
Valeur totale des marges de crédit accordées	<u>212 312</u>	69 467
Intérêts reçus au titre des marges de crédit accordées	<u>3 924</u>	3 007
Valeur inutilisée des marges de crédit	<u>923 000</u>	773 533
Prêts non décaissés	<u>95 000</u>	55 000
Dépôts reçus des principaux dirigeants		
Valeur totale des comptes d'épargne et dépôts à terme	<u>5 518 611</u>	5 581 759
Intérêt total versé sur les comptes d'épargne et dépôts à terme	<u>56 567</u>	59 874

Les prêts aux membres comprennent 566 283 \$ (647 183 \$ en 2021) fournis à une entité associée sans conditions préférentielles et évalués de la même manière que les prêts aux membres. Au 30 septembre 2022, aucune provision n'a été constituée au titre de cet emprunt.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2022

19. Dépenses de personnel

	2022	2021
	\$	\$
Salaires et traitements	12 440 097	12 158 806
Avantages sociaux	2 946 135	2 852 331
Autre	1 309 767	1 107 758
	16 695 999	16 118 895

20. Autres revenus

Les autres revenus comprennent principalement les frais de service et les commissions. Les frais de service sont chargés aux membres, principalement sous forme de frais de compte et de frais de service basés sur les transactions. Les frais de compte se rapportent aux activités de tenue de compte et sont comptabilisés en résultats sur la période au cours de laquelle le service est fourni. Les frais de service basés sur les transactions sont comptabilisés comme résultats à un moment où une transaction est complétée. Les revenus de commissions sont généralement comptabilisés en résultats à un moment où la transaction est exécutée.

21. Normes, modifications et interprétations publiées mais non encore entrées en vigueur

Certaines nouvelles normes, modifications de normes et interprétations ont été émises par l'IASB ou le Comité d'interprétation des IFRS qui sont obligatoires pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022 ou après que la Caisse a décidé de ne pas adopter par anticipation. L'adoption des nouvelles normes, interprétations et modifications qui ont été publiées mais qui ne sont pas encore en vigueur ne devrait pas avoir d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Caisse.